



DÉCISION

N° : 2023-212

Exécutoire le : **23 NOV. 2023**

Publiée / Notifiée le : **23 NOV. 2023**

Visée le : **22 NOV. 2023**

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°22016 Lot 1 Renouvellement des réseaux AEP et EU_ Rue de la Gare Tranche N°1 Commune de CHINDRIEUX

Avenant n° 02 relatif à un changement de dénomination sociale

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 25/07/2022 au groupement d'entreprises SASSI BTP SAS SPIE BATIGNOLLES BLONDET dont SASSI est le mandataire

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le présent avenant a pour objet de formaliser le changement de dénomination sociale du cotraitant suite au rapprochement des deux entités SPIE BATIGNOLLES BLONDET et SPI BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET devient SPI BATIGNOLLES TP AURA, Secteur Savoie, ZAC de la Prairie, 73420 VOGLANS (*Siège social : SPIE BATIGNOLLES TP AURA 1530, route d'Argent 38510 MORESTEL*).

La société SPIE BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Il n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le groupement d'entreprises : SASSI BTP / SAS SPIE BATIGNOLLES

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 22/11/2023 11:05:26





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché 22016 – Lot 1
AVENANT N° 2**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Grand Lac – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500, boulevard Lepic
BP 610 - 73106 AIX-LES-BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

Le groupement d'entreprises :

SASSI BTP (mandataire)
ZAC des Barillettes
189 route de la Féclaz
73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Courriel : sassibtp@eurovia.com
Tél : 04 50 01 87 90 – Fax 04 50 64 41 82
SIRET N° : 327 298 535 00094

SPIE BATIGNOLLES BLONDET
ZAC 111 Rue de la Prairie
73420 VOGLANS
Courriel : blondet@spiebatignolles.fr
Tél : 04 79 34 36 29
SIRET N° : 310 738 737 00041

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n° 22016_Renouvellement des réseaux AEP et EU_ Rue de la Gare_Tranche N°1_Commune de CHINDRIEUX_Lot N°1.

■ Date de la notification du marché public : 25 juillet 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 126 jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT : 425 657,60 €
- Montant TTC : 510 789,12 €
- Part **SPIE BATIGNOLLE BLONDET** : 228 707.45 HT soit 274 448.94 TTC
(part EAU POTABLE : 90 215.37 € HT et part ASSAINISSEMENT : 138 492.08 € HT)

■ Situation des paiements au moment de l'avenant :

Demier montant payé avec état récapitulatif (CP 2)

titulaire du marché	SPIE BATIGNOLLES BLONDET ZAC 111 Rue de la Prairie 73420 VOGLANS
marché notifié le	25/07/2022
montant total du marché	425 657.60 € HT soit 510 789.12 € TTC
montant du marché SPIE BATIGNOLLES BLONDET	228 707.45 € HT soit 274 448.94 € TTC
Part Eau potable	90 215,37 € HT soit 108 258,44 € TTC
Part Assainissement	138 492.08 € HT soit 166 190.50 € TTC

désignation	cumul en cours	cumul précédent	mols en cours	cumul des paiements T.T.C	
travaux réalisés	200 189.16 €	179 892.16 €	20 297.00 €	Av. F	0.00 €
rabais commercial				1	217 037.46 €
actualisation ou révision	1 134.77 €	972.39 €	162.38 €	2	24 551.26 €
pénalités retenues				3	
				4	
montant H.T.	201 323.93 €	180 864.55 €	20 459.38 €	5	
T.V.A (20.0%)	40 264.79 €	36 172.91 €	4 091.88 €	6	
total T.T.C.	241 588.72 €	217 037.46 €	24 551.26 €	7	
retenue de garantie (5%)				8	
<i>remboursement de la retenue de garantie :</i>				9	
<i>Caution fournie T.T.C = 13 722.45 €</i>				10	
<i>Part sous traitée H.T.=</i>				11	
<i>paiement direct (T.T.C.) :</i>				12	
<i>remboursement avance forfaitaire :</i>				13	
SOMME A PAYER POUR LA PRESENTE SITUATION (T.T.C)			24 551.26 €	14	
			dont H.T. :	15	
			T.V.A. :	16	
<i>en toutes lettres :</i>				17	
vingt quatre mille cinq cent cinquante et un EUROS et vingt six cents				18	
				19	
				20	
<i>total :</i>					241 588.72 €

répartition :	Eau potable	Eaux usées	Cumul Eau potable	Cumul Eaux usées
H.T. hors révision	15 381.00 €	4 916.00 €	88 761.50 €	111 427.66 €
H.T. Révision	123.05 €	39.33 €	574.64 €	560.13 €
H.T.	15 504.05 €	4 955.33 €	89 336.14 €	111 987.79 €
T.V.A	3 100.81 €	991.07 €	17 867.23 €	22 397.56 €
T.T.C	18 604.86 €	5 946.40 €	107 203.37 €	134 385.35 €

Vérfié, vu, bon à payer :
pour la somme T.T.C. de : **24 551.26 €**

■ Situation des paiements aux sous-traitants :

Il n'y a pas de sous-traitance déclarée pour ce marché.

■ Cession de créance :

Il n'existe pas de cession de créance pour ce marché.

■ Exemplaire unique :

Aucun exemplaire unique n'a été demandé pour ce marché.

■ Garanties :

Une garantie à première demande a été produite pour le remboursement de l'avance et également pour le marché.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de formaliser le changement de dénomination sociale du cotraitant suite au rapprochement des deux entités SPIE BATIGNOLLES BLONDET et SPIE BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie.

La société SPIE BATIGNOLLES BLONDET devient SPIE BATIGNOLLES TP AURA, Secteur Savoie, ZAC de la Prairie, 73420 VOGLANS (Siège social : SPIE BATIGNOLLES TP AURA 1530, route d'Argent 38510 MORESTEL). L'extrait du nouveau K Bis ainsi que le nouveau RIB sont joints en annexe.

La société SPIE BATIGNOLLES TP AURA Secteur Savoie assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SPIE BATIGNOLLES BLONDET à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

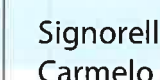
■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Florent THEVENET Directeur Général	Voglans, Le 22 novembre 2023	 Florent THEVENET Signé numériquement par Florent THEVENET DN : cn=Florent THEVENET, o=FR, ou=Spie baignolles TP AURA, ou= 0002 351561451, email= certeuropa.sbamitec@ spiebaignolles.fr Date : 2023.11.22 10:12:53 +01'00'
		 Signorello Carmelo CRUPI Signature numérique de Signorello Carmelo CRUPI Date : 2023.11.22 12:09:23 +01'00'

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 22/11/2023 11:47



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-212 : Marché n.22016 Lot 1 - Renouvellement des réseaux AEP et EU_ Rue de la Gare Tranche N.1
Commune de CHINDRIEUX Avenant n. 02 relatif à un changement de dénomination sociale

Date de transmission de l'acte : 22/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2023

Numéro de l'acte : dec528 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231122-dec528-AI

Date de décision : 22/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

